

## Louis XVI (1774-1792)



## Sommaire

### Les personnages :

les Bourbons, Louis-Ferdinand de France , Marie-Josèphe de Saxe, le comte de Provence, le comte d'Artois, Marie-Antoinette, Turgot, Necker, Benjamin Franklin, Lafayette, Calonne, Loménie de Brienne, Axel de Fersen, Rouget de Lisle.

### Les événements :

la guerre d'indépendance des Etats-Unis, le traité de Paris, le Traité de Versailles, l'affaire du collier de la Reine, la convocation des Etats Généraux, l'Ouverture des Etats Généraux, le Serment du Jeu de Paume, la Prise de la Bastille, la nuit du 4 aout, la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, la marche des femmes sur Versailles, le retour de la famille royale à Paris, la Nationalisation des Biens du Clergé, la création des départements, la Fête de la Fédération, la fuite du roi à Varennes, la fusillade du Champ de Mars, la Bataille de Valmy, l'Abolition de la Royauté, la Première République, le procès de Louis XVI, l'exécution de Louis XVI.

Henri IV (1553-1589-1610)

descendant de Saint-Louis

Louis XIII (1601-1610-1643)

fils de Henri IV

**Régence de Marie de Médicis**

Louis XIV (1638-1643-1715)

fils de Louis XIII

**Régence de Anne d'Autriche**

Louis XV (1710-1722-1774)

arrière petit-fils de Louis XIV

**Régence du duc d'Orléans**

Louis XVI (1754-1774-1793)

petit-fils de Louis XV

Louis XVIII (1755-1814-1815-1824)

frère de Louis XVI

Charles X (1733-1824-1830-1836)

frère de Louis XVI

Louis XVI (1754-1774-1793)



Louis XVI



Marie-Antoinette

**1754-20** Août : naissance à Versailles du futur Louis XVI. Il est le fils du dauphin **Louis-Ferdinand de France** et de **Marie-Josèphe de Saxe**. Deux de ses frères seront rois : le **comte de Provence**, futur Louis XVIII et le **comte d'Artois**, futur Charles X.

**1765**-mort du dauphin, fils de Louis XV. Son fils, le futur Louis XVI devient le nouveau dauphin.

**1770-16** Mai, à 16 ans, il épouse **Marie-Antoinette** (14 ans), archiduchesse d'Autriche, fille de François de Lorraine, devenu François 1er, empereur du Saint-Empire Romain Germanique (fondateur de la branche des Habsbourg-Lorraine) et de Marie-Thérèse d'Autriche. Cette union devait permettre, selon Choiseul d'améliorer les relations entre les Bourbons et Les Habsbourg.

**1774**-mort de Louis XV. A 19 ans, Louis XVI devient roi de France et de Navarre. Il nomme Turgot ministre d'Etat à la place de Maupéou. La politique de ce dernier tient en trois maximes:

- Pas de banqueroute (la dette s'élève à 220 millions de livres)
- Pas d'augmentation des impôts
- Pas d'emprunts

Il souhaite également réduire les dépenses de la cour.



Louis-Ferdinand



Marie-Josèphe  
de Saxe



Le comte de Provence



Le comte d'Artois

**Louis-Ferdinand de France** (Versailles 1729 - Fontainebleau 1765)  
l'aîné des fils du roi Louis XV et de Marie Leszczyńska dauphin de France,  
Décédé avant son père, il ne règne donc pas mais il est le père de trois rois de  
France : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

**Marie-Josèphe de Saxe** (Dresde 1731 - Versailles 1767),  
dauphine de France par son mariage avec le dauphin Louis Ferdinand, fils de  
Louis XV. Fille d'Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe et de Marie-  
Josèphe d'Autriche, elle épouse en 1747, Louis, fils aîné de Louis XV, et de  
Marie Leszczyńska. Elle est la mère des trois derniers rois de France de la  
Maison de Bourbon ayant régné : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

**Le Comte de Provence** (Versailles 1755 - Paris 1824)  
futur Louis XVIII. frère cadet de Louis XVI, exilé sous la révolution et l'empire,  
devient roi sous le nom de Louis XVIII, son neveu Louis XVII étant mort en  
prison sans avoir jamais régné. Il revient en France lors de la restauration qui suit  
la chute de Napoléon (1814). Il est renversé durant les Cent-Jours, et revient à  
nouveau au pouvoir après Waterloo (1815). Il meurt sans descendance.

**Le comte d'Artois** (Versailles 1757 - Görtz Autriche 1836)  
roi en 1824, sous le nom de Charles X, il est renversé en 1830 par une nouvelle  
révolution qui l'oblige à s'exiler. Il abdique en faveur de son petit-fils le duc de  
Bordeaux, sous la régence de son cousin le duc d'Orléans, fils de Philippe  
Égalité. Orléans profite de la situation pour évincer le duc de Bordeaux et se faire  
reconnaître « roi des Français » sous le nom de Louis-Philippe.



**Marie-Antoinette** ( Vienne 1755 - Paris 1793)

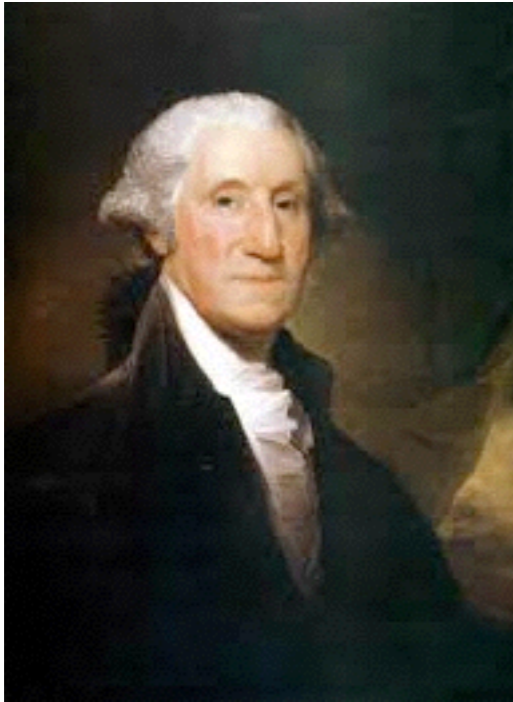
archiduchesse d'Autriche, princesse impériale, elle devient reine de France, en épousant Louis XVI. Fille de l'empereur François 1er du Saint-Empire, et de Marie-Thérèse d'Autriche, elle est par son père, une lointaine descendante des rois de France Henri IV et Louis XIII.

Elle tente d'influencer la politique du roi, de faire et défaire les ministres, toujours sur les conseils intéressés de ses amis. Mais, malgré tout, son rôle politique s'avère extrêmement limité.

Elle s'entoure d'une petite cour d'amis vite qualifiés de favoris (la princesse de Lamballe, le duc de Lauzun, le baron de Besenval, le duc de Coigny Axel de Fersen puis la comtesse de Polignac). Ses toilettes et les fêtes coûteuses qu'elle organise profitent au rayonnement de la France, notamment pour la mode et le commerce du textile, mais sont largement critiquées.

Le 12 Octobre 1793 : en 2 heures, la reine Marie-Antoinette est jugée et condamnée à mort.

16 Octobre : elle est exécutée, place de la Révolution à Paris.



Georges Washington



Lafayette

**1775**-11 Juin, il est sacré roi à Reims.

**1776**-il renvoie **Turgot**, victime du clergé, des parlementaires et de la reine. Le 4 Juillet, **Les Etats-Unis d'Amérique proclament leur indépendance** et cherchent des alliés en Europe. **Benjamin Franklin**, leur ambassadeur à Paris demande l'aide de la France, ennemie de l'Angleterre.

**1776**-**Lafayette** s'embarque, à titre personnel, pour l'Amérique et se met sous les ordres de Washington.

**Necker** est nommé directeur général des Finances. Il recourt largement à l'emprunt pour financer les dépenses du royaume.

**1778**-Louis XVI signe un traité d'amitié avec Benjamin Franklin et les insurgents d'Amérique.

**1780**-départ de Brest du corps expéditionnaire français pour l'Amérique. Lafayette et Rochambeau apportent un soutien réel à Georges Washington, au prix d'une situation financière catastrophique pour la France.

**1781**-Février, Necker publie son «compte-rendu de l'état exact des finances du royaume». Le 19 Mai, il démissionne suite aux attaques des princes, des ministres et des parlementaires.

Capitulation des anglais à Yorktown.



Turgot



Necker

**Turgot** (Paris 1727 - Paris 1781)

d'abord destiné à devenir ecclésiastique, il entre dans la magistrature et devient intendant de Limoges en 1761. Contrôleur général des Finances et secrétaire d'Etat à la Marine en 1774, il supprime les douanes intérieures et cherche à établir la liberté du commerce et de l'industrie par la suppression des maîtrises et des jurandes. Il se heurte à l'opposition des privilégiés et tombe en disgrâce en 1776.

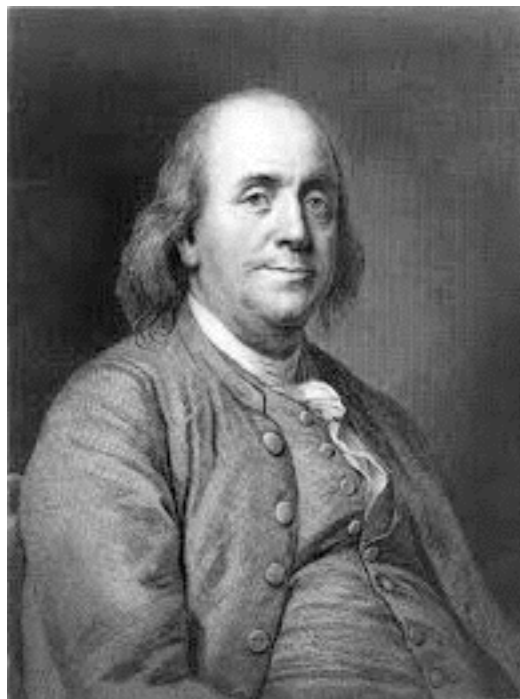
**Necker** (Genève 1732 - Coppet Suisse 1804)

né dans une famille genevoise protestante, il fonde en 1762, à Paris, une banque et fait fortune en spéculant sur le blé. Soutenu par Maurepas, il est appelé par Louis XVI en 1776 pour réorganiser les finances. Il est nommé directeur général des Finances en 1777. Il pratique une politique d'économie en réduisant les budgets et en recourant à plusieurs emprunts. Il soulève l'opposition des Parlements en créant des Assemblées provinciales chargées d'établir l'impôt. Ayant révélé dans son «Compte rendu au Roy» le montant de la dette publique, il doit démissionner en 1781. Rappelé en 1788, il ne peut rétablir la situation financière et fait décider la réunion des Etats Généraux. Son renvoi déclenche les troubles du 14 juillet 1789. de nouveau rappelé, il ne peut rétablir la situation et démissionne en septembre 1790.





Les 13 colonies



Benjamin Franklin

### La guerre d'indépendance des Etats-Unis (1775-1783)

oppose les colons britanniques d'Amérique du Nord à la Grande-Bretagne.

1776, le 4 Juillet, les Etats-unis d'Amérique se proclament indépendants (en fait, les 13 colonies situées sur la côte est des Etats-unis, de la Géorgie au Sud au Massachusetts au Nord). Ce mouvement fait suite aux batailles, opposant les Anglais aux Français et aux Espagnols pendant la guerre de 7 ans.

1777 : Lafayette s'embarque, à titre personnel, pour l'Amérique et se met sous les ordres de Washington. Victoire de Princeton puis de Saratoga.

1778: Louis XVI signe un traité d'amitié avec Benjamin Franklin et les insurgents d'Amérique.

1780: départ de Brest du corps expéditionnaire français pour Newport. Lafayette et Rochambeau apportent un soutien réel à Georges Washington.

1781: victoire française de Chesapeake et défaite anglaise de Yorktown.

1782: victoire française de Saint-Kitts

1783, le 3 Septembre : le traité de Versailles confirme l'indépendance des Etats-unis.

### Les personnages

#### Benjamin Franklin ( Boston 1706 - Philadelphie 1790)

Secrétaire de l'assemblée de Pennsylvanie (1736), puis député (1751), il est en 1757 chargé par les colons de remettre leurs doléances au gouvernement de Londres. Député du premier Congrès américain de Philadelphie (1774), il rédige avec Jefferson et Adams la Déclaration d'indépendance (1776) et négocie l'alliance des insurgents avec la France, où il signe le traité de paix avec l'Angleterre (1783). Franklin a énoncé le principe de conservation de l'électricité, découvert la nature électrique de l'éclair, ce qui l'a conduit à inventer le paratonnerre.

**Lafayette** ( Chavaniac Lafayette 1757 - Paris 1834)

Gilbert du Motier, marquis de La Fayette a joué un rôle décisif dans la guerre d'indépendance des États-Unis et l'émergence d'un pouvoir royal moderne, avant de devenir une personnalité de la Révolution française jusqu'à son émigration en 1792 puis un acteur politique majeur des débuts de la monarchie de Juillet.

Après avoir servi dans l'armée française de 1771 à 1776, il obtient le grade de capitaine et il part en Amérique. Il souhaite apporter son expérience à ce pays et devient général de division dans l'armée américaine. Sur place, il aide les insurgés et se lie d'amitié avec Benjamin Franklin. A son retour en France, il insiste auprès du gouvernement français pour participer à la guerre d'Indépendance et se bat auprès des colons américains dès 1780. Aujourd'hui encore, il est perçu comme un héros au Etats-Unis. Il a été déclaré citoyen d'honneur en 2002.

En 1787, La Fayette revient en France et s'engage dans une carrière politique. Il intègre l'assemblée des notables puis est élu député de la noblesse aux Etats Généraux. Après la prise de la Bastille, il devient commandant de la Garde nationale et souhaite réconcilier le peuple avec le pouvoir royal. Il contribue à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, déclaration calquée sur le modèle de la Déclaration d'Indépendance américaine.

Il est définitivement discrédité auprès du peuple lorsque le 17 juillet 1791, il donne l'ordre de tirer sur les manifestants du Champ de Mars. Cet événement entraîne une crise politique. Déclaré traître à la patrie, il s'exile en Autriche. Après cet épisode, sa carrière est ralentie mais sa popularité ne faiblit pas, ce qui lui permet de revenir sur le devant de la scène où il milite pour l'abdication de Napoléon 1er.

Il assiste de loin à l'ascension de Bonaparte et renonce à tout poste officiel sous l'Empire. Il milite ensuite dans l'opposition à Louis XVIII, il est élu député de la Sarthe puis de Seine-et-Marne.

Quand éclatent les Trois Glorieuses, en juillet 1830, La Fayette, commande à nouveau la Garde nationale et pense que l'heure est venue de renouer avec la gloire. Alors que Charles X a quitté Paris, il se range parmi les partisans d'une « révolution bourgeoise ». Le 30 juillet, il est aux côtés de Louis-Philippe Ier sur le balcon de l'Hôtel de Ville. Il enveloppe celui qui va être le « roi des Français » d'un drapeau tricolore, quarante ans après avoir remis ces mêmes couleurs à Louis XVI.



l'indépendance des Etats-Unis



Louis XVII

**1783**-3 septembre le **traité de Paris**, signé entre les colonies américaines et les Britanniques, met fin à la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis.

Le **traité de Versailles** entre la France, l'Espagne et le Royaume-Uni est le pendant du Traité de Paris. **Calonne** devient contrôleur général des Finances et applique une politique opposée à celle de Necker : il lance une politique de grands travaux financés par l'emprunt.

**1785**-naissance du futur Louis XVII qui mourra en 1795 à la prison du Temple. Achat du château de Saint-Cloud pour la reine. Le 15 Août, arrestation du cardinal de Rohan, mêlé à l'**affaire du collier de la reine**.

**1786**-projet de réforme financière de Calonne.

**1787**-sous l'influence de la cour, de la reine et de l'opinion publique, Louis XVI renvoie Calonne et le remplace par **Loménie de Brienne**.

**1788**-le 8 Août, Loménie de Brienne annonce la **convocation des Etats Généraux** pour le 1er Mai 1789 mais il est contraint de démissionner le 25 Août 1788. L'Etat est dans une situation de banqueroute. Louis XVI rappelle Necker. Il oblige le roi à accepter le doublement du nombre de représentants du Tiers-Etat. Sur 1139 députés, on en comptera 291 pour le clergé, 270 pour la noblesse et 578 pour le tiers-état.

### **Le traité de Paris de 1783**

signé le 3 septembre, entre les représentants des treize colonies américaines et les représentants britanniques, il met un terme à la guerre d'indépendance des États-Unis. La Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Le traité de Versailles, signé en 1783 entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne complète le Traité de Paris. Le Canada est maintenu en possession britannique.

Ce traité met fin à la guerre d'indépendance américaine en 1783. Par ce traité, la Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance de ses Treize Colonies et leur accorde le territoire jusqu'au Mississippi. La province de Québec perd donc la partie sud des Grands Lacs qu'elle avait obtenue par l'Acte de Québec de 1774. Les marchands de Montréal qui avaient des comptoirs de traite dans cette région doivent les évacuer dans les deux ans suivant le traité. La question des frontières n'est toutefois pas complètement réglée. La frontière passe, comme aujourd'hui, au milieu des Grands Lacs, le lac Michigan étant entièrement en territoire américain. Cependant, à l'ouest du lac Supérieur et entre le Québec, le Nouveau-Brunswick et le Maine, la question sera réglée plus tard.

- Reconnaissance par la Grande-Bretagne des États-Unis d'Amérique.
- Établissement des frontières entre les États-Unis et les colonies britanniques d'Amérique du Nord : Grands Lacs au nord, Mississippi à l'ouest, 31<sup>e</sup> parallèle au sud.
- Garanties britanniques sur les droits des pêcheurs américains au large de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent.
- La France retrouve cinq villes de plus aux Indes.
- Reconnaissance des dettes britanniques.
- Restitution des prisonniers, des prises de guerre et des biens spoliés.
- Ratification du traité dans les six mois.



### **Le traité de Versailles de 1783,**

appelé aussi Paix de Paris, est signé par la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Il est le pendant du traité de Paris de 1783 signé par les Britanniques et les représentants des Treize colonies américaines qui met un terme à la guerre d'indépendance des États-Unis, à laquelle Français et Espagnols ont pris part aux côtés des insurgés.

Lors du traité de Versailles, la Grande-Bretagne restitue une partie des possessions qu'elle avait acquises lors du traité de Paris de 1763 :

- L'Espagne récupère Minorque et les deux Floride (mais la Grande-Bretagne garde Gibraltar),
- La France récupère ses comptoirs en Inde, elle garde l'île de Gorée et le Sénégal et quelques îles des Antilles (Martinique, Guadeloupe, Sainte-Lucie) ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle recouvre, sans aucune restriction, la pleine souveraineté sur Dunkerque. Elle obtient un droit de pêche étendu sur les Grands Bancs de Terre-Neuve.
- le Canada est maintenu en possession britannique.



Calonne

**Calonne** (Douai 1734 - Paris 1802)

Avocat en 1765, intendant à Metz en 1766 et à Lille en 1778, il est nommé contrôleur général des Finances en 1783 pour résoudre la crise financière. Pendant trois ans, il prend des mesures pour rétablir la confiance dans l'Etat. En 1786, il propose à Louis XVI un grand programme de réformes. Il propose des réformes fiscales et l'institution d'assemblées municipales. Pour prévenir l'opposition parlementaire, il fait convoquer l'Assemblée des Notables en 1787, mais, critiqué dans sa gestion, il est congédié par Louis XVI. Il s'exile et ne rentre en France que sous le Consulat.



Loménie de Brienne

**Loménie de Brienne.**(Paris 1727 - Sens 1794)

évêque de Condom, puis archevêque de Toulouse (1763), il s'oppose à Calonne lors de l'Assemblée des Notables de février 1787, puis lui succède comme chef du Conseil Royal des Finances. Il entre en conflit avec le Parlement de Paris qu'il exile à Troyes.

Acculé financièrement, il accepte de convoquer les Etats Généraux. Par les Edits de mai 1788, il limite les pouvoirs du Parlement, ce qui provoque des émeutes en province. Loménie de Brienne est renvoyé par le roi en août 1788. Devenu cardinal, il prête serment à la Constitution civile du clergé, mais doit démissionner en 1791. Il est arrêté en 1793 et il meurt lors de sa seconde arrestation en 1794.



le collier de la reine



le cardinal de Rohan

### L'affaire du collier de la reine

L'origine de l'affaire est une escroquerie montée par la comtesse de La Motte. Aidée de Cagliostro, elle réussit à convaincre le cardinal de Rohan, tombé en disgrâce, qu'elle peut le réconcilier avec la reine Marie-Antoinette. Elle lui ménage une entrevue nocturne avec une comparse, que le cardinal prend pour la reine. Puis elle le persuade qu'il pourrait rentrer en grâce en servant d'intermédiaire pour l'achat d'un collier de diamants de 1 600 000 livres, destiné à la reine. Le cardinal achète à crédit le collier et le remet à un complice de Mme de La Motte. Devant l'incapacité du cardinal à payer la première traite, les joailliers s'adressent directement à la reine, et l'escroquerie est découverte. Louis XVI fait embastiller le cardinal (15 août 1785) et porte l'affaire devant le Parlement de Paris. D'emblée, l'opinion se tourne contre la reine, contre le luxe et le gaspillage de la Cour. Les aristocrates font bloc derrière Rohan, considérant qu'en jugeant l'un d'entre eux la royauté fait également leur procès. Le jugement rendu le 31 mai 1786 acquitte le cardinal. Bien qu'étrangère à l'affaire, Marie-Antoinette et, avec elle, la Cour voient leur popularité s'accroître.



les cahiers de doléances



Talleyrand



Lafayette

### La convocation des Etats Généraux.

Les difficultés financières contraignent Louis XVI à convoquer les états généraux le 8 août 1788 pour le 1<sup>er</sup> mai 1789.

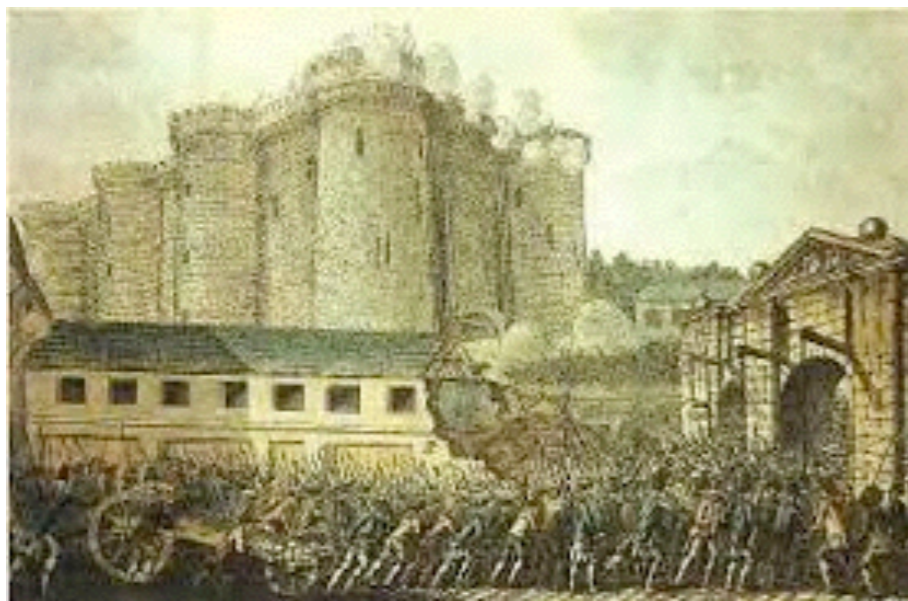
Le 27 décembre, le roi accorde au tiers état une représentation double de celle de chacun des deux ordres privilégiés. La composition du corps électoral du clergé est modifiée : tous les curés ont désormais le droit de vote et détiennent la majorité absolue au sein de l'ordre. Les nobles ayant une fonction dans l'armée dominant la noblesse. On constate aussi une augmentation de la représentation de la petite noblesse d'épée au détriment de la grande noblesse. En ce qui concerne le tiers état, près de la moitié de ses députés sont des hommes de loi, l'autre moitié revenant aux professions de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il n'y a qu'un seul paysan.

Les hommes les plus influents sont : Maury, l'abbé Grégoire, Champion de Cicé, Talleyrand pour le clergé ; La Fayette, Clermont-Tonnerre, d'Aiguillon, La Rochefoucauld-Liancourt pour la noblesse ; Bailly, Malouet, Mounier, Barnave, Robespierre pour le tiers état, ainsi que des hommes rejetés par leurs ordres respectifs, l'abbé Sieyès et Mirabeau.





l'ouverture des Etats Généraux



la Prise de la Bastille

**1789-5 Mai, Ouverture des Etats Généraux**, salle des Menus-Plaisirs à Versailles. Dans les mois précédents, des cahiers de doléances avaient été rédigés par les assemblées des électeurs de chaque ordre, exposant les abus dont la réforme était demandée au roi. 4 Juin : mort du dauphin, fils aîné de Louis XVI

17 Juin-sur proposition de l'abbé Sieyès, le tiers-état prend le nom «d'Assemblée nationale»

20 Juin-**serment du Jeu de Paume**. Les députés jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la nation.23

Juin : Mirabeau déclare : «nous sommes ici par la volonté du peuple et nous ne quitterons nos places que par la force des baïonnettes».

27 Juin : le roi ordonne aux représentants des deux ordres privilégiés de se joindre au tiers-état, un grand nombre l'ayant déjà fait spontanément.

9 Juillet-l'Assemblée prend le nom d'Assemblée nationale constituante.

11 Juillet-renvoi de Necker

14 Juillet-**Prise de la Bastille**



### L'ouverture des Etats Généraux

Les états qui s'ouvrent le 5 mai 1789 à Versailles rassemblent 1139 députés (291 pour le clergé, 270 pour la noblesse, 578 pour le tiers-état) porteurs des cahiers de doléances qui réclament un État « régénéré » par une Constitution instaurant la souveraineté nationale et garantissant la liberté individuelle, l'égalité des droits et des devoirs des citoyens.

Devant le refus des ordres privilégiés de procéder en commun à la vérification des pouvoirs des députés, le tiers état procède seul à cette dernière et, considérant qu'il représente 96 % de la nation, il se proclame Assemblée nationale (17 juin) avec le droit de consentir l'impôt. Il prononce le serment du Jeu de paume (20 juin). Rejoint par des députés du clergé et de la noblesse, il oblige le roi à accepter une délibération commune des trois ordres au sein de leur Assemblée qui se proclame constituante le 9 juillet. Les états généraux ont dès lors cessé d'exister et, avec eux, la monarchie absolue.



le serment du jeu de Paume



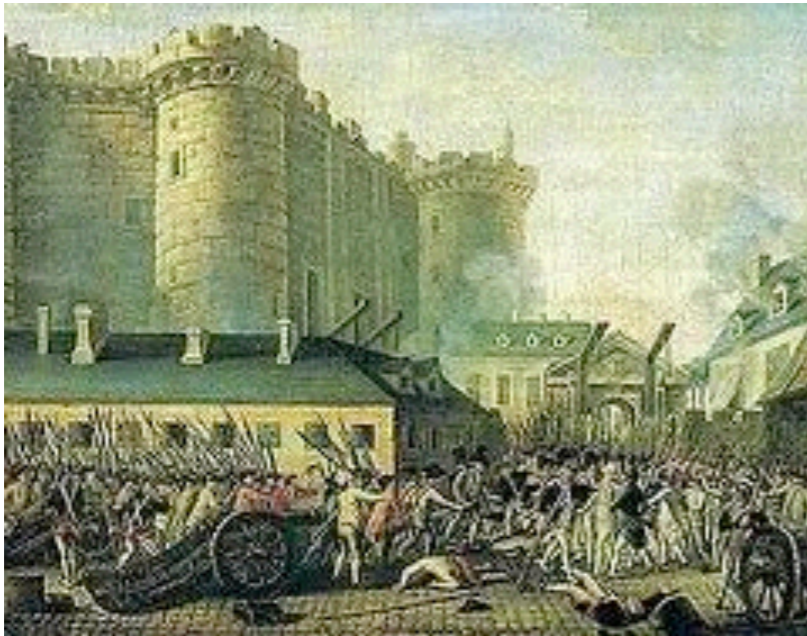
Sieyès

### le Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789)

Serment prêté par les députés du tiers état de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au royaume.

Le roi leur ayant interdit, à Versailles, l'accès à la salle des Menus-Plaisirs, où ils délibéraient habituellement, les députés se sont rendus dans une salle voisine, la salle du Jeu de paume

Le serment du Jeu de paume est un engagement d'union pris le 20 juin 1789 à la salle du Jeu de paume, à Versailles, par les 578 députés du Tiers état lors des États généraux de 1789. En réalité, seuls 300 sont présents. Face aux pressions du roi de France Louis XVI, ils font serment de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une Constitution. Cet engagement, sans aucune valeur juridique dans le cadre de l'Ancien Régime, a un impact politique très fort, qui en fait un moment important de la Révolution française. Préfigurant la souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs, il amène la réunion des trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-États) en une « Assemblée nationale constituante », dont sera issue l'abolition de la féodalité (4 août 1789), la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789), et les grands principes de la Constitution (fin 1791).



### **La Prise de la Bastille (14 juillet 1789)**

La prise de la Bastille est provoquée par la concentration des troupes royales autour de Paris et de Versailles et, surtout, par le renvoi de Necker (11 juillet).

**10h** : les émeutiers ( 45 000 à 50 000 personnes) s'emparent des 30 000 à 40 000 fusils entreposés à l'Hôtel des Invalides. Cette mobilisation fait suite au discours de Camille Desmoulins, prétendant que la garde royale (soldats suisses et allemands) va quitter le Champ de Mars pour venir égorger les Parisiens.

**10h30** : une délégation se rend à la Bastille pour demander des balles et de la poudre.

**15h30** : suite à l'échec de 4 délégations successives, un détachement de 61 soldats de la Garde-Française se présente devant la forteresse de la Bastille avec 5 canons.

**17h** : capitulation de la Bastille. Le gouverneur De Launay est décapité et on comptera une centaines de tués parmi les assiégeants.



la déclaration des Droits  
de l'homme



la marche des femmes sur  
Versailles

**1789-15 Juillet**-Bailly est élu maire de Paris et La Fayette commandant en chef de la Garde Nationale parisienne.

16 Juillet-rappel de Necker. Le comte d'Artois et le prince de Condé décident d'émigrer.

17 Juillet-Louis XVI se rend de son plein gré à Paris, où il est reçu par Bailly.

4 Aout-**4 Aout-abolition des privilèges.**

26 Aout-vote par l'Assemblée de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, base de la future constitution.

5-6 Octobre-**marche des femmes parisiennes sur Versailles et retour de la famille royale** à Paris.

19 Octobre-première séance de l'Assemblée à Paris.

2 Novembre-**nationalisation des biens du clergé.**

19 Décembre-l'assemblée décide la création d'assignats, billets gagés sur les biens du clergé.

### **La nuit du 4 août 1789 : l'abolition des Privilèges**

au cours de cette séance, l'Assemblée constituante décide de mettre fin au système féodal. C'est l'abolition de tous les droits et privilèges féodaux ainsi que de tous les privilèges des classes, des provinces, des villes et des corporations, à l'initiative du Club breton, futur « Club des Jacobins ». C'est donc pour sortir de ce blocage que naît l'idée de l'abolition des droits seigneuriaux, laquelle a probablement été pensée lors d'une réunion du Club breton, petit groupe de députés qui avaient pris l'habitude de discuter entre eux. Le lendemain, en fin de soirée, le vicomte de Noailles propose à l'Assemblée nationale de supprimer les privilèges pour ramener le calme dans les provinces. Le duc d'Aiguillon propose l'égalité de tous devant l'impôt et le rachat des droits féodaux.

De nombreux intervenants vont surenchérir en supprimant les banalités, les pensions sans titre, les juridictions seigneuriales, le droit de chasse, les privilèges ecclésiastiques. Il est ensuite proposé qu'une taxe en argent soit substituée à la dîme, « sauf à en permettre le rachat, comme pour les droits seigneuriaux ». En une nuit, les fondements du système par ordres s'effondrent. Les jours suivants, le clergé tente de revenir sur la suppression de la dîme, mais le président de l'Assemblée, n'ayant accepté que des discussions sur la forme, les décrets du 4 août sont définitivement rédigés le 11.

L'abolition du régime féodal est prononcée par les décrets que l'Assemblée nationale constituante a pris les 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, et dont l'article premier débute par la disposition suivante : « L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. » Mais ces décrets ne peuvent pas « faire loi par eux-mêmes » : il faut encore qu'ils soient sanctionnés par le roi, et envoyés aux tribunaux et aux corps administratifs, pour être transcrits sur leurs registres

## **La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)**

ses auteurs se sont inspirés :

- des principes affirmés par les anciens états généraux ainsi que des remontrances des parlements de Paris
- des philosophes du 18ème siècle.
- des doléances exprimées dans les cahiers
- de la Déclaration d'indépendance des États-Unis (4 juillet 1776).

Dès juillet 1789, différents projets sont présentés à l'Assemblée, émanant notamment de Mounier, Sieyès, La Fayette, Clermont-Tonnerre, Champion de Cicé, Mirabeau. Trois comités sont successivement chargés d'étudier les dossiers et d'en faire une synthèse. Après de longs débats, un texte est adopté et voté le 26 août.

Les auteurs du document veulent en faire une déclaration de principe de portée universelle. Ils prétendent d'abord définir les « droits imprescriptibles » de l'homme, parmi lesquels figurent en premier lieu la liberté (art. 1 et 2) sous ses diverses formes : liberté individuelle (art. 7 à 9), de pensée (art. 10 et 11), de la presse (art. 11), de croyance (art. 10), la liberté étant définie comme le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (art. 4 et 5).

Les autres droits « imprescriptibles » sont la propriété, inviolable et sacrée (art. 17). L'égalité ne fait pas partie des droits imprescriptibles, mais l'article premier affirme que les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Les hommes sont égaux devant la loi (art. 6), devant l'impôt (art. 13), tous les citoyens sont également admissibles, selon leurs capacités, à tous les emplois publics (art. 6).

Dans le domaine de l'organisation politique, l'article 3 déclare que « la souveraineté réside dans la nation dont émanent tout pouvoir et toute autorité ». La loi est l'expression de la volonté générale, les contributions doivent être votées par les représentants du peuple.

### **La marche des femmes sur Versailles (5 et 6 octobre 1789)**

Le 5 octobre 1789, à Paris, quelques milliers de femmes mécontentes de la cherté de la vie et de la disette se rendent à Versailles auprès du roi Louis XVI. Le dimanche 4 octobre, une foule nombreuse se réunit dans les jardins du Palais-Royal. Le lendemain un cortège de 7.000 ou 8.000 femmes prennent la direction de Versailles. On crie : «À Versailles !» ou encore «Du pain !». Chacun brandit une arme improvisée, fourche ou pique. À la mi-journée, le cortège arrive devant les grilles du palais cependant qu'un autre quitte à son tour la capitale.

L'Assemblée est envahie et une délégation de femmes conduite par Mounier se rend auprès du roi. Celui-ci les écoute et promet de ravitailler Paris. Mais le second cortège arrive sur ces entrefaites et force les grandes grilles des écuries. Les émeutiers s'installent sur la place d'Armes, devant le château, en vue d'y passer la nuit.

La Fayette, informé des événements, arrive en fin de soirée à la tête de vingt mille hommes de la garde nationale. Il rétablit un semblant d'ordre... et va se coucher. Son inaction lui vaut le surnom de «Général Morphée». Le roi, qui dispose pourtant de troupes sûres, renonce à disperser les émeutiers. Mais le lendemain matin, un garde de la Maison du roi, pris à partie par la foule, tue un garde national. C'est l'émeute. Plusieurs gardes royaux sont tués. Les grilles du château sont forcées et la foule se rue vers les appartements de la reine. Un garde du corps a juste le temps de crier : «Sauvez la reine !» avant d'être sauvagement tué. Marie-Antoinette s'enfuit par une porte dérobée, retrouve ses enfants et rejoint le roi dans ses appartements, échappant de peu au massacre. La Fayette, tout juste réveillé, accourt et persuade le couple royal de se montrer avec lui au balcon de la cour de marbre pour apaiser les émeutiers. À l'apparition de Louis XVI, les femmes crient : «Vive le Roi !» puis : «À Paris !».





### **Le retour de la famille royale à Paris (6 octobre 1789)**

La Fayette réussit à convaincre Louis XVI de ratifier la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et de se rendre à Paris. C'est ainsi qu'à 13 heures, la famille royale abandonne définitivement Versailles pour la capitale. Sa voiture est précédée par la foule triomphante des émeutiers qui exposent au bout de piques les têtes des gardes tués le matin même. Une cinquantaine de voitures de grains et de farines accompagnent cet étrange convoi. On s'exclame : «Nous ne manquerons plus de pain, nous ramenons le boulanger, la boulangère, et le petit mitron». Le roi est accueilli dans sa capitale par un discours emphatique du maire Jean Bailly : «Quel beau jour, sire, que celui où les Parisiens vont posséder Votre Majesté et sa famille !». En soirée, la famille royale s'installe tant bien que mal dans le palais des Tuileries, à l'abandon depuis trois décennies. Quelques jours plus tard, l'Assemblée constituante quitte à son tour la ville du Roi Soleil et s'installe près des Tuileries, dans la salle du Manège (en bordure de l'actuelle place de la Concorde).



les assignats



Talleyrand

### La Nationalisation des biens du clergé

Le décret des biens du clergé mis à la disposition de la Nation est un décret pris le 2 novembre 1789, par l'Assemblée constituante. Il a été adopté par 568 voix contre 346, sur la proposition de Talleyrand, évêque d'Autun. Il dispose que les biens du clergé de l'Église catholique seront mis à la disposition de la Nation pour rembourser les dettes de l'État.

En contre partie, celui-ci prendra à sa charge les frais de culte, paiera un salaire à ses ministres (les prêtres, qui recevront 1 200 livres par an, alors que ceux – la majorité – qui étaient réduits à la « portion congrue » n'en touchaient que 750), et pourvoira à l'entretien des hôpitaux et au soulagement des pauvres.

Cette décision qui semblait simple et logique est à l'origine de multiples difficultés que va rencontrer la France révolutionnaire.

Les biens du clergé devenus biens nationaux seront en partie mis en vente pour renflouer les caisses de l'État. L'État mettra fin à l'entretien des ministres du culte à partir de 1795, par le décret du 18 septembre 1794 qui supprime le budget de l'Église constitutionnelle.



**1790-15 janvier** : décret divisant la France **en 83 départements**.  
**17 Mars**: l'Assemblée décide de vendre pour 400 millions de biens nationaux et le **14 mai** règlemente la mise en vente des biens ecclésiastiques.

**14 Juillet-Fête de la Fédération** au Champ de Mars. Talleyrand célèbre la messe devant une foule importante et en présence de Louis XVI, qui jure de maintenir la constitution.

**1791-20-25 Juin-Axel de Fersen** organise la **fuite du roi** et de sa famille à Montmédy, où Louis XVI doit rejoindre le marquis de Bouillé. Reconnus à Sainte-Menehould (Marne), ils sont arrêtés à **Varennnes** (Meuse). De retour à Paris, le roi est retenu prisonnier aux Tuileries.

**17 Juillet-fusillade du Champ de Mars**, suite à une manifestation réclamant le jugement de Louis XVI.

**14 Septembre**-le roi prête serment à la constitution: tous les pouvoirs appartiennent à la nation qui les délègue à l'Assemblée législative (745 députés pour les 83 départements et au roi des Français qui gouverne avec 6 ministres

### La création des départements.

Dès le 11 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante adopte un nouveau projet de découpage en départements dont les noms sont choisis en fonction de la géographie et de l'hydrographie. La France est découpée en départements à la suite du décret du 22 décembre 1789. Leur nombre exact (83) est établi par le décret du 15 janvier 1790. La liste des départements et leurs limites, ainsi que les 555 districts, sont fixés le 26 février 1790, et leur existence prend effet le 4 mars suivant.

À l'époque, chaque département possède son assemblée, constituée de 36 membres élus (élus par les citoyens actifs ayant payé un impôt au moins égal à 10 journées de travail), ceux-ci désignant à leur tour un président et un directoire exécutif permanent. Les départements sont divisés en districts, cantons et communes. Il peut y avoir jusqu'à neuf districts par département et neuf cantons par district. L'administration des 41 000 communes appartient au conseil général de la commune composé pour 1/3 d'un conseil municipal et pour 2/3 des notables tous élus pour deux ans par les citoyens actifs uniquement. Cette organisation proposée par Jean Cassini vise à homogénéiser le découpage du territoire français tout en conservant une administration locale, mais en retirant les spécificités des provinces, considérées comme provenant essentiellement des privilèges de l'aristocratie locale. Lors de la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, les fédérés sont rangés par départements sous 83 bannières.





### La Fête de la Fédération (14 juillet 1790)

elle est célébrée au Champ-de-Mars à Paris, le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille. Dans un climat d'union nationale, on y voit une grande foule réunie autour du roi et des députés des 83 départements. Louis XVI assiste à cette fête, et y prête serment à la Nation et à la loi.

Cet événement est fêté, chaque 14 juillet depuis 1880, en tant que Fête nationale française, conjointement avec la prise de la Bastille.

La participation de la foule est immense, très enthousiaste, malgré le mauvais temps. C'est Talleyrand, évêque d'Autun, qui célèbre la messe.

La Fayette, commandant de la garde nationale, en grand uniforme, arrive sur un cheval blanc et monte sur l'estrade. Il prête serment le premier, au nom des gardes nationales fédérées. Puis c'est au tour du président de l'Assemblée de prêter serment au nom des députés et des électeurs. Enfin, le roi prête à son tour serment de fidélité aux lois nouvelles : « Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi et à faire exécuter les lois ». La reine, se levant et montrant le Dauphin, déclare: « Voilà mon fils, il s'unit, ainsi que moi, aux mêmes sentiments ».

La multitude prête serment et l'on entonne un Te Deum, puis on se sépare au milieu des embrassements et des vivats dont beaucoup s'adressent à Louis XVI.



Louis XVI



Marie-Antoinette



Lafayette



Talleyrand



**Axel de Fersen** ( Stockholm 1755 - Stockholm 1810)

comte suédois est un intime de la reine Marie-Antoinette. En 1791, il participe aux préparatifs de la fuite à Varennes, et escorte lui-même la famille royale la nuit du 20 juin jusqu'à Bondy, mais Louis XVI refuse qu'il les accompagne plus loin. Il est supposé rejoindre la place-forte de Montmédy, où se rend la famille royale. Après l'échec de la fuite et le retour à Paris des fugitifs, Fersen continue à correspondre avec Marie-Antoinette. Il se rend à Vienne pour avertir la cour de l'empereur et le décider à l'action. Mais Léopold II tempore. En février 1792, il rentre en France et rencontre la reine, puis le roi, en secret. Il veut leur faire part de son plan d'évasion par la Normandie. Louis XVI refuse toute nouvelle tentative de fuite. Fersen rentre alors à Bruxelles pour aider à la préparation d'une coalition européenne contre la Révolution Française. C'est lui qui inspire le « manifeste de Brunswick » en juillet, ultimatum des armées austro-prussiennes aux révolutionnaires français. Il croit fermement à une victoire rapide de la coalition et imagine même un gouvernement royaliste pour prendre la relève. Enfin, en 1793, après l'exécution de Louis XVI, il espère encore sauver la reine. En août, quand il apprend la nouvelle du transfert de la reine à la Conciergerie, il essaie d'obtenir du prince de Cobourg qu'il marche sur Paris, mais c'est en vain. Il ne peut pas non plus empêcher l'exécution de la reine le 16 octobre 1793. Il regagne alors la Suède, où il meurt en 1810.



### **La fuite du roi à Varennes (20 et 21 juin 1791)**

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI et sa famille, munis de faux passeports, quittent les Tuileries et tentent de rejoindre le bastion royaliste de Montmédy, où les attend le marquis de Bouillé, général en chef des troupes de la Meuse, Sarre et Moselle. Le plan, conçu par Axel de Fersen va connaître un grand nombre de problèmes et les fuyards seront finalement arrêtés à Varennes le 22 Juin, après avoir été reconnus par Jean-Baptiste Drouet à Sainte-Menehould. Le 22 juin, la famille royale reprend la direction de Paris. Après avoir dormi à Chalons-en-Champagne, puis à Meaux, ils arrivent à Paris le 25 Juin ou ils sont renvoyés aux Tuileries, précédés par les gardes nationaux, avec à leur tête La Fayette.

Ce projet avait été évoqué pour la première fois en Octobre 1789, mais les préparatifs n'ont débuté qu'en Septembre 1790. Le roi est provisoirement suspendu de ses pouvoirs, mais la monarchie n'est finalement renversée qu'après les émeutes du 10 Août 1792. En accreditant la thèse de la trahison du roi, cet événement a largement contribué à l'instauration d'une république en France



### La fusillade du Champ-de-Mars

La fusillade du Champ-de-Mars a eu lieu le dimanche 17 juillet 1791. Sans avoir le caractère subversif des autres journées révolutionnaires, elle est considérée comme un des tournants de la Révolution française.

Après l'arrestation du roi à Varennes lors de sa tentative de fuite, l'Assemblée constituante le suspend, puis le rétablit dans ses prérogatives. Mais l'opinion publique s'agite et des pétitions demandant la déchéance du roi circulent.

Les Constituants se reclassent à droite en opérant alors un mouvement de réaction radicale, refusant toute participation populaire au processus de décision politique. C'est dans ce mouvement de réaction qu'a lieu la fusillade, la garde nationale tirant sur des milliers de pétitionnaires rassemblés sur le Champ-de-Mars, faisant plusieurs dizaines de morts.

Dans l'immédiat, la fusillade provoque une scission dans la classe politique française. Après la coupure entre le roi et son peuple révélée par Varennes, une nouvelle déchirure a lieu au sein du Tiers état, entre la bourgeoisie dont la garde nationale est considérée, comme la représentante et le mouvement populaire et les clubs révolutionnaires.





la prise des Tuileries



Robespierre



Danton

1792-20 Avril: déclaration de guerre à l'Autriche.

26 Avril à Strasbourg, **Rouget de Lisle** chante La Marseillaise.

10 Aout : Prise des Tuileries. Les révoltés des faubourgs, appuyés par les fédérés de Brest et de Marseille, mettent le château à sac, on dénombre plus de 1000 morts.

Louis XVI est transféré à la prison du Temple (construite en 1240, sous le règne de Saint-Louis, détruite en 1808). (aujourd'hui square du Temple).

19 Aout : Entrée des troupes austro-prussiennes en Lorraine.

2-6 Septembre : poussés par Marat et la commune, des citoyens massacrent plus de 1400 personnes.

A la même date: élections des députés de la Convention au suffrage universel. Leur mission est de proclamer la déchéance du roi, de fonder le nouveau régime, et de rédiger une nouvelle constitution. 90 % des électeurs s'abstiennent.

3 groupes vont composer la nouvelle assemblée:

à gauche les Montagnards (140) autour de Robespierre, Danton, Marat, Saint-Just ; à droite les Girondins (160) et , au centre, le Marais (400).



**Rouget de Lisle** ( Lons-le-Saunier 1760 - Choisy-le-roi 1836).

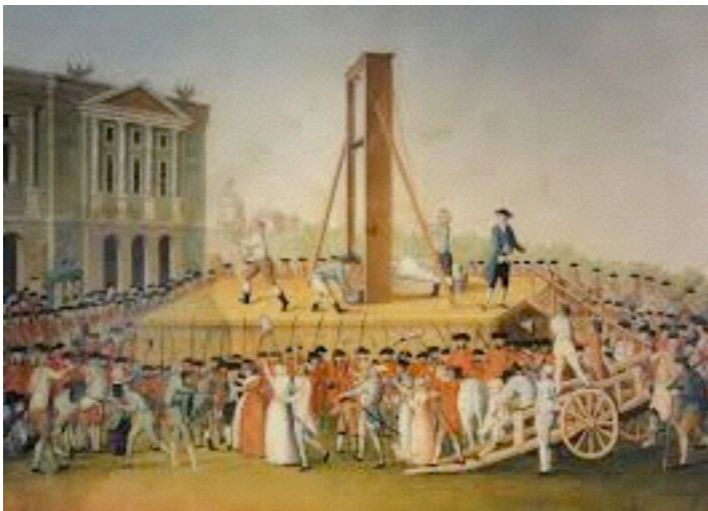
Il est l'auteur de La Marseillaise et d'autres hymnes moins connus. En garnison à Strasbourg à partir du 1er mai 1791, il fait la connaissance du maire de Strasbourg, de Dietrich. À la demande de celui-ci, il compose Le Chant de Guerre pour l'armée du Rhin, chanté par de Dietrich lui-même pour la première fois en public dans son salon le 26 avril 1791. Face à l'invasion des armées coalisées, l'Assemblée déclare la « patrie en danger », et les fédérés des provinces gagnent Paris pour participer à la défense de la Patrie. Des fédérés marseillais entonnent et répandent sur leur chemin le chant de Rouget de Lisle, qui était parvenu jusqu'à eux. C'est ainsi que Le Chant de Guerre pour l'armée du Rhin devient la Marche des Marseillais, puis La Marseillaise. Rouget de Lisle quitte Strasbourg le 13 juin 1792 pour diriger la forteresse de Huningue.

Il est emprisonné sous la Terreur mais il échappe à la guillotine. En 1795, il est envoyé à l'armée des côtes de Brest sous les ordres du général Hoche, il affronte les Chouans et les Émigrés lors de l'expédition de Quiberon. Il démissionne en 1796 et connaît une fin de vie difficile.





Philippe-Egalité



l'exécution de Marie-Antoinette

**1792-20** Septembre Les généraux français : Dumouriez et Kellermann battent les prussiens de Brunswick à **Valmy**.

21 Septembre : **Abolition de la Royauté**.  
**Proclamation de la 1ère République** une et indivisible.

6 Novembre : victoire à Jemmapes (près de Mons en Belgique) de Dumouriez sur les Autrichiens.

11 Décembre : début du **procès de Louis XVI**.  
Le roi est entendu par la Convention, les 11 et 26 Décembre.

15 Janvier : la mort est votée par 387 voix contre 334, Philippe Egalité, son cousin, père du futur Louis-Philippe, et lui-même guillotiné le 6 Novembre 1793 vote la mort.

**1793-21** Janvier : **exécution de Louis XVI**. Il est inhumé au cimetière de la Madeleine, aujourd'hui square Louis XVI.  
Leur fils, Louis XVII, décédera à la prison du Temple en 1795.  
12 Octobre : en 2 heures, la reine Marie-Antoinette est jugée et condamnée à mort.

16 Octobre : exécution de la reine, place de la Révolution à Paris.



### **La Bataille de Valmy (20 septembre 1792)**

C'est la première victoire décisive de l'armée française pendant les guerres de la Révolution. Elle a lieu le 20 septembre 1792 lorsqu'une armée prussienne commandée par le duc de Brunswick essaye de marcher sur Paris. Les généraux Kellermann et Dumouriez réussissent à stopper l'avance prussienne près du village de Valmy situé à l'est de Paris, en Champagne-Ardenne. Cette victoire permet à la jeune Convention nationale de déclarer la fin officielle de la monarchie en France, et l'avènement de la Première République. Valmy permet à la Révolution de s'établir durablement.

### **L'Abolition de la Royauté**

le 21 septembre 1792, lors de la première séance de la Convention nationale, les députés proclament l'abolition de la royauté en France (qui depuis le 4 septembre 1791 avait pris la forme d'une monarchie constitutionnelle).

Les députés de la Convention souhaitent mettre un terme à une crise qui couve depuis la fuite et l'arrestation à Varennes de Louis XVI (juin 1791) et la prise sanglante des Tuileries (10 août 1792). L'origine et l'activité politique des députés ne les incitent pas à l'indulgence envers le roi. La victoire de Valmy (20 septembre 1792), premier succès militaire de la République le jour même de leur réunion, les conforte dans leurs convictions.

Lorsque le député de Paris, Jean-Marie Collot d'Herbois, propose l'abolition de la royauté, il ne rencontre guère de résistance. La République est donc née de facto par l'abolition de la Monarchie, bien qu'elle n'ait jamais fait l'objet d'une proclamation officielle par un quelconque texte. Seule la décision de la Convention de dater les actes officiels de l'an I de la République la mentionne pour la première fois.





## La première République

Le 21 septembre 1792, les députés de la Convention, réunis pour la première fois, décident à l'unanimité de l'abolition de la monarchie constitutionnelle en France.

La République n'a jamais été officiellement proclamée. Le 22 septembre 1792, la décision est prise de dater les actes de l'an I de la République. Le 25 septembre 1792, la République est déclarée « une et indivisible ». De 1792 à 1802, la France est en guerre avec le reste de l'Europe. Elle connaît également des conflits intérieurs, avec les guerres de Vendée.

La Première République passe par trois formes de gouvernement ou régime politique différents :

-La Convention nationale, entre septembre 1792 et octobre 1795, cette période inclut la période dite de la Terreur (1793-1794), durant laquelle l'essentiel du pouvoir appartient au Comité de salut public dominé par les Montagnards (avril 1793 - juillet 1794). À partir d'octobre 1793, le Calendrier républicain est officiellement utilisé. Le 24 juin 1793 est proclamée la Constitution de l'an I, qui se substitue à la Constitution de 1791 : elle ne sera jamais appliquée. La chute de Robespierre, le 26 juillet 1794, amène à la fin de la Terreur.

-Le Directoire, fondé par la Constitution de l'an III dure de octobre 1795 à novembre 1799.

-Le Consulat, entre novembre 1799 et mai 1804, est issu du Coup d'État du 18 brumaire et défini par la Constitution de l'an VIII. Le Consulat prend fin avec l'instauration du Premier Empire.

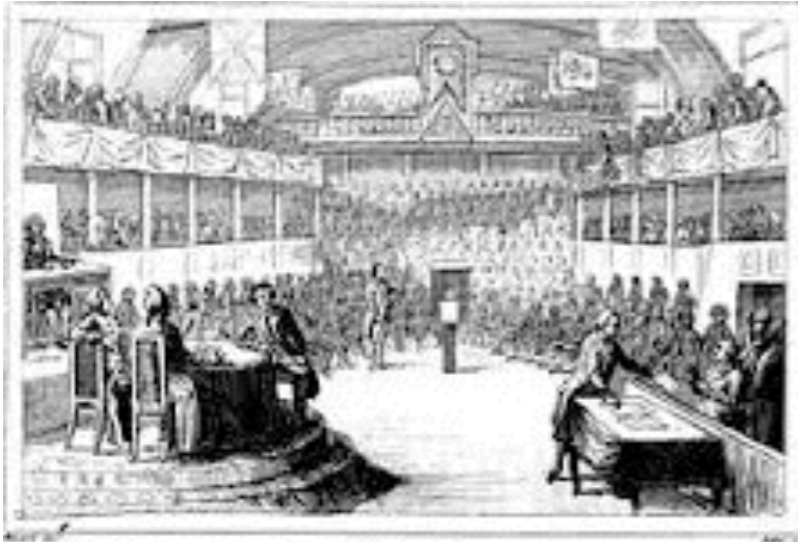


*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

### **Le Procès de Louis XVI (décembre 1792)**

jugé par les députés de la Convention nationale et défendu par trois avocats, il doit répondre aux accusations de trahison, et de conspiration contre l'État, après la découverte de documents compromettants dans « l'armoire de fer » le 20 novembre 1792. Le procès dure du 10 décembre au 26 décembre. Le 15 janvier, le débat pour décider du sort du roi aboutit au vote des députés qui décident à 387 voix sur 721 de la mort de l'ancien souverain déchu après l'abolition de la royauté et l'avènement de la Première République française.



*Interrogatoire de Louis le dernier*

### **L'exécution de Louis XVI, (21 janvier 1793)**

en application du jugement de mise à mort du roi par décapitation prononcé par les députés de la Convention nationale à la suite de son procès, a eu lieu le 21 janvier 1793 à Paris, sur la place de la Révolution (ancienne place Louis XV, devenue en 1795 la place de la Concorde). C'est un événement majeur de la Révolution française, et plus généralement de l'histoire de France.

